

Suivez-nous   [etudiant.gouv.fr](https://www.etudiant.gouv.fr)  [Inscription](#) [Connexion](#) 

# étudiant gouv.fr MesServices.etudiant.gouv.fr

## VOS ÉTUDES

 **Parcoursup**

 **CVEC**  
Contribution vie étudiante et de campus

## VOS AIDES FINANCIERES

 **Simulateur de bourse**

 **Demande de dossier social étudiant (DSE)**

 **Suivi du dossier social étudiant (DSE)**

 **Aide à la mobilité master**

 **Aide à la mobilité Parcoursup**

## VOUS LOGER

   

**DEMANDE DE DSE 2023-2024**

Pour faire leur demande de bourse pour l'année universitaire 2023-2024, les étudiants et futurs étudiants doivent remplir le dossier social étudiant **à partir du 15 mars**.

Comme les années précédentes, tous les dossiers complets doivent être déposés avant la fin de la campagne, le 15 mai.

**CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS**

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans son établissement : l'attestation CVEC sera exigée pour finaliser votre inscription.

La procédure d'acquiescement, par paiement ou en faisant valoir son droit à exonération, pour les inscriptions pour l'année universitaire **2022-2023**, est possible depuis le **2 mai 2022**.

En complément de votre inscription pour Parcoursup, il est important de vous connecter pour créer votre Dossier Social Etudiant (DSE).

Celui-ci vous permettra de faire :

- 1 demande de Bourse
- 1 demande de logement

⇒ <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>